

Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

Informations Spiritaines

CSSP Newsletter and Spiritan News

5-1-2002

Informations spiritanes Numéro 142

Congregazione Dello spirito Santo

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/spiritan-news-fr>

Repository Citation

Congregazione Dello spirito Santo. (2002). Informations spiritanes Numéro 142. Retrieved from <https://dsc.duq.edu/spiritan-news-fr/154>

This Article is brought to you for free and open access by the CSSP Newsletter and Spiritan News at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Informations Spiritaines by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.



GUIDE POUR LES CONFRÈRES EN PREMIÈRE AFFECTATION

1. IMPLICATIONS POUR LA MISSION

La première affectation est un des moments les plus importants de la vie d'un Spiritain. L'expérience a montré que ces premières années ont un impact décisif sur ses engagements suivants et même sur toute sa vie.

Notre Règle de Vie confie la tâche de faire ces affectations au Supérieur Général et à son Conseil. (RVS 158 ; 249.2.3). De cette façon, le Conseil général donne une expression concrète aux orientations missionnaires de la Congrégation et à ses priorités. Cela donne aussi au Conseil Général la possibilité d'assurer stabilité et continuité (Maynooth 2.33-2.38)

Les premières affectations doivent donc être préparées et décidées avec le plus grand soin.

2. RÔLE DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Si la décision d'une première affectation est à faire et à exécuter de manière satisfaisante, après une préparation adéquate, l'essentiel est l'effort concerté de toutes les parties concernées. Cet effort implique le Supérieur Général et son Conseil, le Spiritain en question, les responsables de sa formation, le Supérieur majeur qui le présente et ceux qui vont le recevoir, la communauté spiritaine à laquelle il sera attaché.

2.1 Buts et objectifs de la circonscription

En envoyant de nouveaux confrères, les premières affectations ont pour but d'aider la circonscription à réaliser les objectifs définis par les chapitres provinciaux, dans le cadre d'une vision globale de l'avenir (RVS 177 ; 182) ; leur but ne doit pas être seulement de « boucher un trou ». C'est pourquoi, ces objectifs doivent constamment être remis à jour, et doivent être communiqués à toute la Congrégation à travers le Conseil Général.

2.2 Définition des priorités par le Conseil Général

Comme la dit le Règle de Vie, « c'est au chapitre général qu'il revient de choisir et de définir les objectifs prioritaires de l'ensemble de la Congrégation » (RVS 26). Le chapitre de 1980 a établi des « Orientations et priorités » (Vie spiritaine 55-61) ; le chapitre de 1992 a cherché à son tour à répondre à la question: « Où l'Esprit nous mène-t-il ? » (Itaici 10-18).

On a demandé au Conseil Général de clarifier ces orientations et leurs implications pour le temps présent et de s'assurer qu'elles sont mises en oeuvre en esprit de solidarité, d'unité et de fidélité à la vocation spiritaine (RVS 199.1). Le Conseil Général doit évaluer et coordonner les projets et les

orientations provenant des circonscriptions ; il doit définir ce qui est à faire en priorité. Le dernier chapitre général a réaffirmé le rôle du Conseil Général dans la définition des priorités de la Congrégation (Maynooth 2.26-2.28).

2.3 Dispositions et qualifications des candidats

Les confrères qui demandent leur première affectation sont une des plus grandes richesses de notre Congrégation et un facteur essentiel pour la réalisation de sa mission. Il faut peser soigneusement les dispositions et les qualifications de chaque nouveau Spiritain ; la manière dont il se sent appelé à répondre à sa vocation nous aidera à lire les signes de l'Esprit.

Il est vrai aussi que la dimension personnelle de chaque vocation doit être associée, pour en être enrichie, à ce que l'Esprit nous dit également par les buts et les objectifs de chaque circonscription. A cette fin, les jeunes Spiritains doivent être informés – à chaque étape de leur programme de formation et de manière régulière – de ces objectifs ; on doit leur donner l'occasion d'en discuter avec leurs formateurs. Les demandes concrètes et les défis de la mission peuvent élargir leurs horizons et les aider à exprimer leurs aspirations personnelles de consécration à l'apostolat en pleine conscience des circonstances particulières. Beaucoup de nos jeunes confrères expriment dans leur demande d'affectation certaines préférences, mais ils le font dans un esprit d'ouverture et de disponibilité bien conformes à notre Règle de Vie (RVS 77.1).

2.4 La circonscription d'accueil

Dans leur demande de première affectation beaucoup de confrères soulignent explicitement l'importance vitale de la communauté dans leur vie de Spiritains. Ce qui est conforme à notre Règle de Vie (RVS 27, 28) et nos chapitres généraux (Vie Spiritaine 1980, 85, 170, 171 et Maynooth 4.3). Le Conseil Général est convaincu de l'importance vitale de cette dimension et ne peut pas prendre le risque d'affecter un jeune Spiritain à un poste où la vie de communauté et le soutien ne seraient pas satisfaisants, même quand « d'impératives nécessités pastorales » sont en jeu.

Le soutien communautaire implique que le nouvel arrivé soit guidé, surtout au début, par un Spiritain sérieusement intéressé à encourager une communication authentique. Les premiers mois dans une nouvelle affectation missionnaire doivent être consacrés essentiellement à apprendre à parler couramment la langue et à se familiariser avec les réalités locales ; les cinq premières années devraient fournir des occasions de formation permanente avec d'autres Spiritains dans la même circonscription (Guide pour la Formation n° 134).

3. CE QU'ON ATTEND DE CHACUN DES PARTENAIRES

3.1 Ce qu'on attend du confrère qui prépare sa première affectation

- a) Il doit comprendre qu'il porte la principale responsabilité de prendre tous les moyens pour bien préparer son affectation.
- b) Il doit faire cela par des lectures et des consultations tous azimuts des sources d'information possibles.
- c) Quand il a reçu son affectation, on compte qu'il arrive dans sa mission au plus tard trois mois après son ordination ou ses vœux perpétuels, sauf accord entre les circonscriptions de départ et de destination.
- d) Quand il est arrivé, ce confrère doit comprendre qu'il est un membre du groupe à part entière, adopter sa manière de vivre et de travailler et participer pleinement à la vie de la circonscription.
- e) Il doit s'employer de bon cœur à apprendre la langue et la culture du lieu où il est affecté.
- f) L'idéal auquel il doit conformer toutes ses ressources personnelles est de vivre le mieux possible la vie spiritaine et l'apostolat spiritain.
- g) Il est essentiel de porter attention à sa vie spirituelle ; il est vivement conseillé d'avoir un directeur spirituel.
- h) Il est bien entendu qu'un confrère part en première affectation pour un minimum de six ans.

3.2 Ce qu'on attend de la circonscription d'origine

- a) Elle doit s'assurer que le confrère a satisfait en temps utile toutes les formalités administratives, sanitaires et ecclésiastiques requises.
- b) Quand le confrère a reçu son affectation, on l'aidera et on l'encouragera à s'y rendre sans délai injustifié.
- c) On doit donner aux confrères les orientations voulues au sujet du lieu de leur affectation. Les études linguistiques et culturelles sont particulièrement importantes dans la mesure où les circonstances le permettent.
- d) Il faut envoyer aux circonscriptions de destination des détails sur le curriculum vitae du confrère et d'autres informations utiles.
- e) Il faut veiller aux besoins matériels du confrère qu'on envoie, y compris les billets, les frais de voyage, les vêtements, etc. Il est entendu que les billets d'avion seront remboursés par la circonscription de destination, à moins que la circonscription de départ s'offre à les payer.
- f) Tous les détails concernant l'arrivée du confrère à son lieu d'affectation seront communiqués assez à l'avance à la communauté d'accueil, de manière à lui assurer un bon accueil.
- g) Tant que le confrère est dans sa première affectation il est particulièrement important qu'il reste en contact avec sa province d'origine, par des informations ainsi que des visites, en concertation avec le Supérieur du lieu d'affectation.

- h) Le Supérieur ou son délégué a la responsabilité d'aider le confrère en première affectation à se procurer tous les documents requis pour son voyage.

3.3 Ce qu'on attend des circonscriptions d'accueil

- a) Le Supérieur ou son représentant écrira aux confrères nouvellement affectés pour leur souhaiter la bienvenue et leur donner les informations immédiatement utiles.
- b) Il est essentiel que ce soit dans une communauté spiritaine fraternelle que les nouveaux confrères soient reçus.
- c) Les nouveaux confrères pourront se sentir bien accueillis si on leur donne toutes les informations nécessaires sur le pays, le peuple et la culture où ils vont faire leur résidence. A ce regard il faudra des informations sur la vie et les oeuvres de la circonscription, y compris les habitudes particulières à cette région. On ne doit pas laisser aux nouveaux confrères le soin de les découvrir eux-mêmes.
- d) Il faut discuter ce qui sera assuré comme vacances, dans le pays d'affectation comme au pays d'origine.
- e) Une discussion franche doit avoir lieu sur les finances, sur l'entretien assuré aux confrères, y compris les soins de santé et les assurances.
- f) Il faut mettre au clair la question des transports pour le ministère et pour la communauté.
- g) Le Supérieur doit nommer un accompagnateur ("mentor") compétent pour suivre les confrères en première affectation pendant au moins six ans. Il assurera le contact entre ces confrères et le Supérieur et le Conseil de la circonscription; il contribuera aussi à les soutenir dans leur vie et leur action durant ces premières années.
- h) Dans la mesure du possible cet accompagnateur ne doit pas être le Supérieur.
- i) L'accompagnateur et les confrères en première affectation doivent se rencontrer régulièrement : ce sera l'occasion d'échanger sur leur vie, leur travail, leurs projets, leurs difficultés, leurs espoirs.
- j) On doit donner aux confrères en première affectation le temps suffisant pour apprendre la langue et la culture avant de les engager dans l'apostolat. C'est une condition sine qua non.
- k) Il est important de planifier l'apostolat pour permettre aux confrères en première affectation de savoir ce qu'on attend d'eux. Quand c'est possible il faut leur fournir une description de la tâche à remplir.
- a) Il doit y avoir périodiquement une évaluation avec l'accompagnateur, le Supérieur et le Conseil, ou les deux.
- b) Il sera important de garder contact avec les Supérieurs d'origine. Ce qui facilitera les communications et pourra aider à traiter les problèmes éventuels.
- c) On doit donner aux confrères en première affectation le temps de s'adapter à leur nouvel environnement et éviter des jugements hâtifs sur leurs aptitudes à un travail ou à un lieu.
- d) Il est souhaitable d'organiser des rencontres avec d'autres confrères en première affectation dans la même

région. Cela aidera à développer les échanges d'idées et d'expériences et favorisera le soutien mutuel.

p) Pendant leurs premières années d'affectation, les con-

frères ne devraient pas être engagés dans les activités de formation spiritaine des circonscriptions d'accueil.

Mike Obi Onwuemelié, au nom du Conseil général

Le conseil général a approuvé les premières affectations suivantes :

Nom	de	à
KALUKEMBE, A. B. Maria	Angola	Espagne
ERNESTO, Alfonso Gomes	Angola	Angola
MANUEL, André Paulo	Angola	Angola
MATIAS, Antonio Luis	Angola	PAC

KAMULELE, Zacarias	Angola	Brésil
MAQUINA, V. Miguel Damico	Angola	Angola
LARRAGA CRUZ, Marcelino	Mexique	Brésil
SALINAS, Hugo Castillo	Mexique	Espagne
DIMBA, John Luis	SCAF	Zimbabwe

UNE AUTRE CELEBRATION DE L'ANNEE SPIRITAINE AU GENERALAT : 22 Mai

Depuis plusieurs années, aux environs de la Pentecôte, le généralat organise une réception dans le jardin de la maison généralice pour nos amis et des membres d'autres congrégations. Cette année, elle a pris une forme un peu différente pour s'intégrer dans les célébrations de l'année des anniversaires spiritains.



Buffet après la célébration liturgique

Nous avons commencé par une célébration de la parole dans la belle chapelle des soeurs Auxiliatrices nos voisines, car la nôtre aurait été trop petite pour cette circonstance. La cérémonie était présidée par le cardinal Arinze du Nigeria, président du Conseil pour le dialogue inter-religieux à Rome. Etaient présents aussi Mgr Robert Sarah, secrétaire de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, que beaucoup de nos confrères ont connu comme archevêque de Conakry. Il y avait encore deux évêques spiritains : Benedito Roberto évêque de Sumbe (Angola) et Augustine Shao, évêque de Zanzibar (Tanzanie).

Après le mot de bienvenue du supérieur général, Pierre Schouwer, deux des conseillers généraux, John Fogarty et Michael Onwuemelié ont donné un aperçu de la vie et des orientations de la congrégation aujourd'hui. Tout en soulignant la continuité avec les intuitions de Poullart des Places et de Libermann, ils ont insisté sur la façon dont nous essayons de répondre aux besoins actuels d'évangélisation de la même manière que celle par laquelle nos fondateurs avaient répondu aux défis de leur temps. Michael dit ainsi: « Les scientifiques nous disent que le corps humain se renouvelle

entièrement tous les sept ans ; nous restons pourtant la même personne et à part quelques rides extérieures, nous avons la même figure. De même nous sommes une congrégation très différente de ce qu'elle était il y a 100 ou même 50 ans par notre image, notre figure, nos méthodes d'évangélisation, notre théologie de la mission, nos pays d'origine. Pourtant

malgré ces différences, bien que nous soyons une toute nouvelle génération de spiritains, c'est indiscutablement la même famille de Claude Poullart des Places et François Libermann ».

Dans son homélie (dont vous trouverez le texte en annexe) la cardinal Arinze, en rappelant l'orientation missionnaire de Vatican II, a noté que « le charisme missionnaire des Spiritains est en plein accord avec la nature de l'Église ». C'est pourquoi « l'Église se réjouit avec la congrégation du Saint-Esprit dans cette multiple célébration. L'Église remercie les Spiritains et tous les missionnaires du monde entier ».

La célébration a été étoffée par des lectures de l'Écriture et de textes de nos fondateurs et par des chants animés par la chorale de la paroisse spiritaine de sainte Brigitte dans la banlieue de Rome. Pour terminer nous avons chanté ensemble le Magnificat en échangeant des cierges allumés pour exprimer notre solidarité et la joie que nous partageons pour les innombrables bénédictions dont le Seigneur a comblé notre famille religieuse pendant ces trois cent ans.

Nous sommes retournés au jardin où nous attendait une magnifique buffet préparé par l'économiste et le personnel de la cuisine. Comme toujours, nos invités n'étaient pas pressés de s'en aller, un signe certain qu'ils avaient apprécié cette soirée tout autant que nous.



Le cardinal Arinze (D) et Mgr. Shao



Célébration à la chapelle

Décisions du Conseil Général

Le Supérieur Général, avec l'accord de son Conseil,

- nomme le P. Edward Chinua **OKEKE** supérieur du groupe international de Papouasie-Nouvelle Guinée, pour un second mandat de trois ans à compter du 3 avril 2002.
- transfère le noviciat de la Fondation de l'Afrique Australe (SCAF) de Laval House (Pietermaritzburg) à Glen Ash (Bethlehem) à compter du 1^{er} juillet 2002.
- décide de prolonger le mandat du P. Ferdinand **AZEGUE** comme supérieur de la Province d'Afrique Centrale jusqu'au Conseil Provincial Elargi de Juillet 2002.

Le Conseil général

- prolonge le mandat de P. Christian **DE MARE**, de la Province de France, comme Coordinateur pour l'Histoire et les Anniversaires Spiritains, jusqu'au 31 août 2004.
- nomme le P. Robert **ELLISON**, de la province d'Irlande, secrétaire général pour un second mandat de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2002.
- nomme le P. José Ribeiro **MENDES**, de la province du Portugal, procureur de la congrégation auprès du Saint-siège, pour un second mandat de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2002.
- nomme le P. Joachim **ABELLAN**, de la Province de France, comme économiste de la Communauté spiritaine du Séminaire Français, pour un mandat de trois ans, à dater du 1^{er} septembre 2002.
- nomme le P. Robert **METZGER**, de la Province de France, comme adjoint de l'Archiviste Général à Chevilly, pour un second mandat de trois ans, à partir du 1^{er} septembre 2002.

Conformément à RVS 149.1.1, le supérieur général avec l'accord de son conseil, approuve le projet d'une mission spiritaine en Bolivie, dans le diocèse de Santa Cruz de la Sierra. Ce projet est sous la responsabilité de la région d'Amérique du sud et la communauté spiritaine aura pour supérieur majeur le coordinateur des supérieurs de la région d'Amérique du sud.

Post-scriptum: Le Conseil général avait aussi demandé au Pape une audience pour tous les spiritains de Rome dans la semaine qui suit la Pentecôte. En raison de sa mauvaise santé et de sa visite en Azerbaïdjan et Bulgarie, qui était programmée pour cette semaine-là, le Pape n'a pas pu répondre à la demande du conseil pour cette date. Mais il a envoyé un message personnel pour toute la congrégation à l'occasion de l'année spiritaine, où il rappelle quelques aspects de notre histoire et de notre contribution à la mission de l'Eglise ; il nous exhorte à être fidèles au charisme et aux intuitions de nos fondateurs dans le contexte du monde d'aujourd'hui. Le texte de ce message sera inclus dans le prochain numéro d'Informations spiritaines. Le conseil général a l'intention de faire une autre demande d'audience pour une date qui puisse coïncider avec le 2 février ou la Pentecôte de 2003.

Lieu et dates du chapitre général de 2004

A partir des avis exprimés par le Conseil Elargi de Pittsburgh, le Conseil Général a demandé à 5 circonscriptions si elles étaient intéressées à accueillir le chapitre général de 2004 et quelles seraient leurs capacités pour cela, en leur rappelant quelques critères importants à prendre en compte que l'assemblée de Pittsburgh avait identifiés. (cf. I/D 58 p. 8).

Assez rapidement la Province du Nigeria nous informait que, pour diverses raisons, il ne leur était pas possible d'accueillir un chapitre général, du moins pour cette fois-ci, bien qu'un tel événement eût été particulièrement significatif pour eux. Un chapitre dans la Région d'Afrique de l'Est aurait été également significatif, et les recherches entreprises au Kenya et en Tanzanie ont semblé pendant un temps pouvoir déboucher sur une réelle possibilité ; mais les limites des structures d'accueil se sont finalement révélées trop difficiles à dépasser.

Restaient deux autres Provinces qui s'étaient déclarées prêtes à envisager l'accueil d'une telle assemblée: le Portugal et la France. Du point de vue du coût financier, des facilités d'accès et de la capacité en structures d'accueil, il y avait assez peu de différences entre les deux options. Pour ce qui est de la signification, on devait tenir compte du fait que la France a déjà accueilli de nombreux chapitres généraux par le passé et qu'elle va recevoir beaucoup de spiritains en 2002 et 2003 à l'occasion de l'Année Spiritaine. Le Portugal a donc finalement été choisi. Le chapitre aura lieu à Torre d'Aguilha (près de Lisbonne) à des dates encore à préciser mais qui se situeront en gros entre la mi-juin et la mi-juillet 2004. Nous remercions la province du Portugal d'avoir accepté de prendre en charge cet accueil qu'elle voit comme une source pour elle d'inspiration missionnaire.

Le Conseil Général commence en ce mois de juin une première réflexion sur ce que pourrait être ce chapitre de 2004, sur la méthode et le style qu'il pourrait prendre, sur la manière d'impliquer l'ensemble des confrères dans sa préparation. Des précisions seront données à ce sujet avant la fin de cette année.

Nos défunts

15 avril	F. Christophe LINCY..... France 87
18 avril	P. John N. AHERNE.....Irlande 82
24 avril	P. Armand LUX France 78
14 mai	P. William L. O'CONNORIrlande 83
18 mai	P. Arsène R. MALONGA P.A.C. 34
21 mai	P. Edward BUSHINKI..... US/E 77
25 mai	P. Jeremiah O'SULLIVANIrlande 83